



Madame la Présidente,

1. Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour présider la neuvième Conférence d'examen du Traité de la Non-prolifération des Armes Nucléaires et vous assurer de notre

pleine et entière coopération afin d'assurer le succès des travaux de notre

Conférence.

2. Je voudrais également saluer le message du Secrétaire général en

prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Madame la Présidente,

9. Les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international.

et le respect mutuel.

10. L'existence des armes nucléaires constitue une menace permanente à haut

nucléaire à des fins de développement. Il est indispensable d'assurer un financement suffisant, garanti et prévisible à la Coopération technique.

Madame la Présidente,

18. Des défis de prolifération continuent à exister. Il est crucial que les obligations de non-prolifération soient scrupuleusement et universellement respectées. Tous les Etats sont tenus d'honorer les engagements auxquels ils ont souverainement souscrit.

19. Le régime de non-prolifération de l'AIEA, dont la composante principale demeure les Accords de garanties du TNP, continue de prouver son efficacité, malgré les difficultés et les défis. Le Maroc, qui soutient le renforcement du régime de garanties de l'Agence, continue de contribuer à tous les efforts pour réaliser cet objectif, et souligne que l'AIEA doit disposer de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat en matière de garanties.

20. Le Maroc salut, dans ce contexte l'accord-cadre entre les 5+1 et l'Iran qui représente un développement positif majeur dans les efforts visant à résoudre la question du programme nucléaire iranien. Ce développement démontre, encore une fois, que le dialogue et la diplomatie constituent une option efficace pour la résolution des différends.

Madame la Présidente,

21. Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP est l'objectif suprême de la sécurité collective. Le Maroc souligne

26. La simple réitération des mesures précédemment agréées ne constituerait cependant pas une réussite. Nous estimons que la Conférence d'examen

devra évaluer la mise en œuvre des plans d'action de 2010 et tous les engagements pris et se mettre d'accord sur les mesures appropriées pour l'application scrupuleuses de ces plans.

27. Le TNP se trouvant à la croisée des chemins, des mesures novatrices et audacieuses sont requises pour préserver la crédibilité du Traité et l'intégrité des régimes qu'il a établis.

28. A cet effet, le Maroc a inclus dans son rapport national de mise en œuvre des propositions appelant à explorer les moyens de réaliser des avancées dans les domaines de la vérification du Désarmement, de la mise en œuvre des mesures agréées et du renforcement du processus d'examen.

Monsieur le Président,

29. Le Royaume du Maroc, Etat partie à tous les instruments portant sur les ADM, a conclu depuis 1973 un accord de garanties généralisées avec l'AEFA dans le cadre du TNP et a ratifié le 5 mars 2011 un Protocole